Aviva Investors France

Rapport Annuel 2019

Aviva Investors France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050€
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114
Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS
335 133 229 R.C.S. PARIS



Conseil de Surveillance

Mike Craston Président

Patrick Dixneuf Vice-Président

Arthur Chabrol Membre du Conseil de Surveillance Steven Farrall Membre du Conseil de Surveillance Phalla Gervais Membre du Conseil de Surveillance Bruno de Seguins Membre du Conseil de Surveillance

Directoire

Emmanuel Babinet Président du Directoire

John Dewey Directeur Général – Membre du Directoire Denis Lehman Directeur Général – Membre du Directoire

Véronique Cherret Membre du Directoire

Commissaires aux comptes

Price Waterhouse Coopers Audit
Patrice Morot

Titulaire Suppléant



Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la société, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Activité

1.1. Evolution des marchés financiers

a. L'environnement économique

Les perspectives manufacturières et commerciales mondiales se sont dégradées en 2019. Une combinaison de facteurs est entrée en jeu, notamment le ralentissement structurel en Chine, les impacts du resserrement passé de la politique monétaire aux États-Unis, les incertitudes entourant les règles tarifaires et non tarifaires entre les États-Unis et la Chine et le changement de normes anti-pollution liées aux émissions automobiles en Europe.

Après une croissance estimée à +3,6% en 2018, l'augmentation du PIB mondial devrait être plus proche de 3% en 2019, son taux de croissance le plus faible depuis la crise de la zone euro en 2012. Si le ralentissement a été légèrement plus marqué dans les pays développés, toutes les zones ont été touchées. Outre les récessions mondiales de 2001 et 2008/09, la croissance du volume des exportations mondiales affiche son taux le plus faible des 30 dernières années.

L'impact du ralentissement du commerce mondial a bien sûr été ressenti plus fortement dans les pays et les régions où le commerce joue un rôle plus important, en particulier, le Japon et d'autres régions d'Asie, ainsi que l'Europe, Allemagne en tête, qui ont connu une baisse plus prononcée de la croissance, Les échanges internationaux représentent une partie relativement restreinte de l'économie américaine qui est donc moins touchée.

La croissance de l'économie américaine a tout de même ralenti en 2019 en raison des tensions commerciales. Les stocks ont augmenté et le marché du travail a été moins dynamique. Cependant, le consommateur a bien résisté, avec un revenu disponible élevé soutenant la consommation et le secteur non-manufacturier, profitant d'un chômage au plus bas depuis 50 ans !

La croissance de la zone euro est restée globalement faible et sous la menace des perturbations du commerce mondial. Après une bonne surprise au premier trimestre, la croissance du PIB de la zone euro a nettement ralenti à un rythme inférieur à la tendance potentielle. Le malaise dans le secteur manufacturier s'est intensifié, en grande partie à cause du ralentissement du commerce qui a nui aux exportations. L'Allemagne, puissance exportatrice avec un poids important du secteur automobile, a particulièrement souffert. Les difficultés dans l'industrie sont toutefois contrebalancées par la dynamique des services. La demande intérieure a bénéficié de l'amélioration des conditions d'emploi, de la croissance du crédit et d'un « policy-mix » favorable. L'inflation ne semblant toujours pas pointer vers la cible de 2% de la BCE, la Banque centrale a dû revenir vers un discours bien plus accommodant.

La menace du Brexit a dominé les perspectives britanniques, l'incertitude continuant de freiner l'investissement des entreprises. Jusqu'à présent toutefois, la forte croissance de l'emploi a aidé à soutenir la croissance des revenus des ménages et les dépenses de consommation. L'incertitude quant à l'issue et son timing a un impact sur le sentiment et l'activité au Royaume-Uni. Plus généralement, le Brexit n'est que l'exemple le plus flagrant de la poussée du populisme ces dernières années.

Les perspectives pour le Japon continuent à s'assombrir, les risques de récession s'accentuant du fait de la persistance de vents contraires externes au cours des derniers trimestres et de la détérioration des indicateurs de confiance du marché. Les enquêtes de confiance auprès des consommateurs et des entreprises ont continué à décliner. Compte tenu de ces risques et de la possibilité réelle d'une hausse du yen, les attentes des investisseurs quant à un assouplissement supplémentaire de la Banque du Japon (BoJ) sont restées au cœur des préoccupations. La BoJ ne cesse de repousser les limites de toutes les principales formes de politique conventionnelle et non conventionnelle - réductions de taux, « Forward quidance » et « Quantitative Easing ».

Au-delà du Japon, l'économie asiatique repose en grande partie sur la dynamique de la Chine, une économie qui a été durement touchée par le conflit commercial avec les États-Unis. Néanmoins, les dégâts semblent avoir été largement compensés par des mesures de relance nationales. Le crédit est soutenu par les gouvernements locaux, par le biais des infrastructures ainsi que d'autres dépenses publiques. Le gouvernement chinois mise principalement sur les mesures d'assouplissement du crédit et de relance budgétaire plutôt que les baisses de taux ou la dévaluation de la devise, afin de soutenir un taux de croissance à 6%. En fin de compte, la dynamique chinoise dépend en grande partie de l'issue du différend commercial avec les États-Unis. Il a été jalonné en 2019 d'accords partiels et de retours en arrière...

b. Les banques centrales

En 2018, les grandes banques centrales semblaient être sur la voie de politiques monétaires moins accommodantes. La Réserve fédérale (Fed) était censée relever ses taux régulièrement ; la BCE avait mis fin à l'assouplissement quantitatif et signalé que les taux de la zone euro retourneraient en territoire positif. Même la Banque du Japon laissait entendre que sa longue période de politique ultra-souple se terminerait. Mais depuis, la combinaison d'un ralentissement de la croissance, d'une inflation modeste et l'intensification des tensions commerciales ont conduit à une réévaluation significative des perspectives sur les taux directeurs. Les banques centrales des pays développés ont adopté une position plus accommodante dans leurs communications, un message que les marchés financiers ont reçu avec enthousiasme.

La Banque centrale américaine, **la Réserve Fédérale**, a baissé ses taux directeurs par trois fois en 2019, ce qu'elle n'avait pas fait depuis 10 ans, et repris ses achats d'actifs pour augmenter la liquidité disponible pour les banques. Ces trois baisses de la Fed depuis la fin juillet ont contribué à relancer les secteurs économiques sensibles aux taux d'intérêt, comme l'investissement résidentiel et les ventes d'automobiles.

La Banque centrale européenne (BCE) a également assoupli sa politique monétaire. En septembre, elle a abaissé de 10 points de base le taux des dépôts à -0,5%, présenté un nouveau mécanisme visant à protéger les banques contre les effets néfastes des taux d'intérêt négatifs et annoncé la reprise des achats d'actifs à un rythme mensuel de 20 milliards d'euros pour une durée indéterminée à partir de novembre. La Banque centrale européenne a également repoussé toute perspective de hausse des taux tant qu'elle n'aura pas constaté une solide convergence de l'inflation vers un « niveau suffisamment proche » de 2%. Dès lors, les investisseurs ont anticipé que les taux d'intérêt à long terme devraient rester à des très bas niveaux pendant une période longue estimée en année ...

La Banque populaire de Chine (PBoC) a mis en place une série de mesures d'assouplissement ces derniers mois, de même que d'autres banques centrales, telles que la Reserve Bank of Australia et la Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande.

c. Les marchés de taux

Les taux souverains euro

Deux grandes phases se sont dessinées sur les marchés d'obligations d'Etats en zone euro en 2019 : la baisse des taux vers des plus bas historiques de janvier à août, puis une remontée sur le dernier trimestre

2019, soutenue par un appétit pour le risque aiguisé par la perspective d'un accord commercial et la résistance de l'économie mondiale. L'exercice se solde tout de même par une baisse généralisée des taux souverains en zone euro.

En début d'année, quand les craintes de récession ont reflué, les actifs risqués ont surperformé les obligations souveraines, mais avec le PMI manufacturier mondial en repli sous la barre de 50 (son seuil entre expansion et contraction), les rendements obligataires ont de nouveau chuté. Le ralentissement de la croissance et la montée des risques ont en effet incité les banques centrales à réagir, la quasi-totalité d'entre elles orientant de nouveau leur discours sur un ton clairement plus accommodant ou commençant même à abaisser les taux. Les marchés obligataires mondiaux ont réagi en conséquence. L'ensemble de ces mesures de soutien monétaire a permis une forte baisse des taux souverains, les rendements des obligations souveraines à 10 ans en zone euro atteignant souvent de nouveaux plus bas, à des niveaux négatifs pour certains pays comme la France et l'Allemagne dans le courant de l'été.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans, qui a atteint un nouveau plus bas à -0,718% le 28 août, se maintient en territoire négatif depuis début mai 2019 malgré son rebond du dernier trimestre. Il a terminé l'année à -0,19%, contre +0,235% fin 2018. En France, le rendement de l'OAT a suivi cette tendance, rebondissant fin décembre à +0,113% après 5 mois en territoire négatif et un plus bas à -0,441% le 15 août.

Les emprunts des pays dits périphériques (Espagne, Portugal...) ont globalement vu leur rendement orienté à la baisse au cours de l'exercice. La baisse des taux s'est prolongée en Italie malgré les incertitudes politiques. Pour la première fois de son histoire, le taux de l'emprunt à 10 ans italien est passé sous le seuil de 1% à la fin d'août après l'annonce de négociations pour former un nouveau gouvernement éloignant le risque d'élections législatives anticipées. Le taux 10 ans italien termine ainsi l'exercice à 1,407% alors qu'il l'avait commencée à 2,737%.

Le crédit euro

Sur le marché du crédit, l'exercice s'est globalement soldé par des performances positives. Le marché du High Yield (haut rendement) a surperformé le marché de l'Investment Grade (émissions les mieux notées). Une bonne partie de la performance de l'Investment Grade est liée à la baisse des rendements des obligations d'État, tandis que celle du High Yield a nettement bénéficié de la baisse des « spread », suggérant une confiance accrue des investisseurs sur le marché du haut rendement. L'appétit pour les actifs risqués a permis une surperformance des dettes subordonnées et hybrides au sein de l'Investment Grade et une surperformance des notations B et CCC au sein du High Yield.

Cependant, malgré de solides performances, l'exercice n'a pas été linéaire sur les marchés du crédit. La correction au quatrième trimestre 2018, alors que les inquiétudes liées à la croissance mondiale ont suscité un sentiment négatif à l'égard des actifs risqués, a entraîné un sensible élargissement des « spreads ». Les marchés ont ensuite fortement rebondi, les banques centrales ayant opéré un changement important dans leur discours de politique monétaire à partir du début de 2019. En Europe, Mario Draghi a déployé divers outils de politique monétaire à sa disposition, qui ont été chaleureusement accueillis par les marchés. Ces politiques incluent : la reprise du CSPP (Programmes d'achats de titres d'émetteurs privés) en juillet, une baisse du taux de base de 10 points de base déjà négatif et la perspective d'un « Quantitative easing » supplémentaire.

Avec le soutien de la Banque centrale européenne et de sa politique monétaire accommodante, les marchés Investment Grade et High Yield ont enregistré un fort rebond. Une certaine volatilité des « spreads » est toutefois restée de mise en 2019 en raison des tensions commerciales sino-américaines (par exemple en avril et juillet), l'Europe étant exposée par le biais de ses exportations.

d. Les marchés actions

Les marchés actions internationaux ont enregistré en 2019 des performances d'autant plus remarquables que l'environnement économique et politique a été incertain sur fond de conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine. L'indice MSCI Monde bondit de plus de 25% (hors dividendes) sur l'année après avoir établi un plus haut historique.

La forte correction subie par les actions fin 2018 sur fond de doutes sur la dynamique de croissance mondiale s'est inversée au premier trimestre de 2019, la Réserve fédérale américaine ayant été le

catalyseur le plus notable, ralliée par les autres grandes banques centrales. Un message que les marchés financiers ont reçu avec enthousiasme. Le rebond des actions en 2019 doit aussi être considéré dans le contexte des niveaux des excès à la vente enregistrés au quatrième trimestre 2018. À cette époque, les marchés, oubliant les fondamentaux économiques, s'étaient focalisés sur l'impasse commerciale entre les États-Unis et la Chine et les craintes de resserrement des conditions monétaires. Quand la Réserve fédérale américaine a offert son soutien en mettant fin à la hausse des taux, que le ton entre les États-Unis et la Chine s'est apaisé, les marchés actions sont revenus vers des multiples de valorisation plus compatibles avec les fondamentaux des entreprises.

La hausse des marchés a été tirée par l'expansion des multiples plus que par la croissance des bénéfices. En effet, les perspectives bénéficiaires n'ont cessé d'être révisées à a baisse des deux côtés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis particulièrement, les actions ont aussi été portées par les rachats d'actions. Le début d'exercice en fanfare a été porté par les valeurs de croissance et les défensives. Pendant une longue période de l'année, les investisseurs ont favorisé les sociétés de croissance à forte visibilité. En Europe, le secteur du luxe est emblématique de ce mouvement. En fin d'année, l'espoir que la conjoncture mondiale ait atteint un point bas a provoqué un début de rotation vers les valeurs cycliques et le style value.

Le rebond des actions n'a toutefois pas été régulier en 2019. Les inquiétudes concernant le ralentissement de la croissance mondiale, conjuguées à une escalade des tensions commerciales, ont suscité la défiance des investisseurs, en particulier en mai et août.

En 2019, les actions américaines ont touché des sommets sans précédent. Le marché américain a très fortement progressé en dépit des révisions à la baisse de la croissance mondiale du fait des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. En fin d'année, des signes de stabilisation de l'économie mondiale (certes à un bas niveau) et la perspective d'un accord partiel entre les États-Unis et la Chine ont permis au marché de repartir de l'avant. L'économie américaine se comporte relativement bien par rapport aux autres grandes économies grâce à la bonne tenue de consommation domestique qui bénéficie d'un taux de chômage très bas.

Une fois de plus, Wall Street a tiré la performance des marchés internationaux avec de nouveaux records établis par l'indice S&P 500 au-dessus des 3200 points et par le Nasdaq à plus de 9.000 points pour la première fois de son histoire. Le Nasdaq affiche en 2019 un gain de plus de 35% et le S&P de 29%, soit leurs plus fortes hausses annuelles depuis 2013. Le Dow Jones a gagné quant à lui 22%, sa plus forte progression depuis 2017.

Les actions européennes ont également été portées par l'espoir d'une détente commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, la perspective d'un Brexit ordonné qui s'est dessinée en toute fin d'année et l'apaisement des craintes de récession, sans oublier le biais toujours accommodant des grandes banques centrales. Les places boursières européennes font moins bien que les Etats-Unis mais l'indice Stoxx Europe 600 progresse tout de même de 23,1%, sa plus forte hausse depuis 2009. L'indice parisien achève la décennie en deçà de la barre des 6000 points de très peu à 5978,06 points, ce qui ne l'empêche pas de signer une année 2019 flamboyante. Avec un gain de 26,37 % depuis le début de l'année (+29,24% avec dividendes), la place parisienne enregistre sa meilleure performance depuis 1999.

D'importants écarts de valorisation se sont creusés entre les différents secteurs en 2019. En effet, les investisseurs ont privilégié les sociétés ayant une forte visibilité au cours d'une année où les marchés se sont fortement appréciés alors que les perspectives restaient incertaines. A partir de la fin de l'été, certains investisseurs ont opéré une rotation sectorielle au profit de secteurs moins valorisés comme les financières et les produits de base.

En raison de l'incertitude liée au Brexit, la Bourse de Londres accuse un retard avec un gain de seulement 12,1%, sa meilleure performance annuelle depuis 2016 tout de même.

Au cours de la dernière année, **les actions asiatiques** ont réalisé une croissance à 2 chiffres mais sousperforment les principaux marchés mondiaux. Au Japon, l'indice Topix gagne 15,2%, les valeurs nippones ayant été affectées par la guerre commerciale.

Les marchés émergents sont également restés à la traîne avec un gain de 15,4% pour le MSCI EM. En leur sein, les valeurs chinoises tirent leur épingle du jeu avec un bond de 36,1% pour l'indice CSI 300. Les principales places émergentes ont fortement progressé en fin d'année grâce à l'apaisement des tensions commerciales. Sur l'ensemble de l'année, leur performance est plus contrastée. Le Brésil a ainsi été porté par la politique ultra-libérale de son président, Jair Bolsonaro. En revanche, l'Inde a sous-performé, affecté par le net ralentissement de son économie.

1.2. Evolution des actifs et des résultats

a. Les actifs sous gestion

Au 31 décembre 2019 les actifs gérés par Aviva Investors France représentent 114,7 milliards d'euros, en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent. L'actif moyen est en hausse de 3% par rapport à 2018.

	31 Décem	bre 2018	31 Décemb	ore 2019	Variation	Variation
Actifs	Millions€	Nombre de portefeui lles	Millions €	Nombre de portefeu illes	Actifs fin d'année en %	Actifs moyens en %
OPC Actions	7 807	21	9 138	21	17%	-3%
OPC Diversifiés	15 921	44	17 945	48	13%	-2%
OPC Obligations	7 067	25	6 561	26	-7%	-5%
OPC Monétaires	4 713	4	4 797	2	2%	18%
FCT	1 027	3	1 006	3	-2%	8%
FCPE	168	5	170	5	1%	-3%
OPC de la Société de Gestion	36 703	102	39 618	105	8%	0%
Mandats de gestion	80 899	53	85 623	53	6%	3%
OPC Actions en délégation reçue	726	1	844	3	16%	-5%
OPC Diversifiés en délégation reçue	41	1	48	1	17%	1%
OPC Obligations en délégation reçue	0	0	0	0	na	-100%
OPC Monétaires en délégation reçue	1 973	1	1 325	1	-33%	-13%
OPC en délégation de gestion reçue	2 740	3	2 218	5	-19%	-11%
Immobilier	0	0	2 630	8	na	na
Actifs sous mandat de conseil	366	2	515	2	41%	9%
Total Actifs sous gestion	120 707	<u>160</u>	130 603	<u>173</u>	<u>8%</u>	2%
Gestion financière déléguée à un tiers ou sous mandat de conseil	610	3	779	2	28%	-10%
Total Brut Actifs sous Gestion Financière	120 098	157	129 824	171	8%	2%
OPC AIF détenus dans les mandats	12 106	na	11 214	na	-7%	-2%
OPC nourriciers AIF	2 503	12	2 704	12	8%	-4%
OPC nourriciers UFF	1 216	10	1 202	10	-1%	-8%
<u>Total net Actifs sous Gestion</u> <u>Financière</u>	104 273	<u>135</u>	<u>114 704</u>	<u>149</u>	<u>10%</u>	<u>3%</u>

b. Les performances

Au 31 décembre 2019	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 8 ans	Sur 10 ans
Nombre de fonds	47	46	45	38	33
1er Quartile	14%	26%	53%	56%	55%
1er+2ème Quartile	65%	63%	85%	85%	72%
1er+2ème+3ème Quartile	98%	95%	97%	94%	98%
1er+2ème+3ème+4ème Quartile	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition par quartile, pondérée par l'actif de fin de mois, réalisée à partir des classifications Six Financial Information de 47 OPC gérés par Aviva Investors France (hors fonds nourriciers, fonds de la gamme UFF, fonds dont la gestion a été entièrement déléguée, fonds non catégorisés ou dont la catégorie ne reflète pas le style de gestion mis en œuvre et fonds dont les encours ne sont pas significatifs), représentant 24,7 milliards d'euros d'actifs.

c. Récompenses reçues en 2019

European Fund trophy

Meilleure société de gestion multi-country

Le Revenu

Trophée d'or - Gamme Actions Internationales - 3 ans

Six Financial

9ème place du classement Alpha League table

Investissement Conseils – Les pyramides de la gestion

Prix de la performance pour Aviva Oblig International

Les Grands Prix de la Gestion d'Actifs - Agefi

Aviva Rendement Europe - performance sur 3 ans

Les globes de la gestion – Gestion de fortune

Aviva Investors Alpha Yield - Performance sur 5 ans

d. Résultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice tiennent compte de la fusion avec Aviva Investors Real Estate SGP à date d'effet 1er janvier 2019. Le comparatif 2018 pro-forma est disponible dans les annexes aux états fianciers.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 255 millions d'euros contre 209 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'établissent à 206,5 millions d'euros contre 170,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 21% est principalement due à la hausse des rétrocessions de distribution de 22% en ligne avec l'augmentation des commissions de gestion. En dehors des rétrocessions, les frais généraux restent stables sur le périmètre de l'activité 2018 et n'augmentent qu'à hauteur des frais de la société AIREF SGP avec laquelle AIF fusionne à date d'effet 1er janvier 2019.

Le résultat financier reste stable à -0,1 million d'euros.

Le résultat avant impôts s'élève à 47,8 millions d'euros en 2019 contre 37,0 millions d'euros en 2018.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, provisionné pour 15,4 millions d'euros dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, le résultat net de l'exercice ressort à 32,3 millions d'euros contre 25,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à 32.344.621,48 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 2.360,00 euros, soit un total distribuable pour l'exercice de 32.346.981,48 euros.

2. Événements post clôture

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes du 31 décembre 2019 n'est intervenu après la clôture.

La crise sanitaire du Covid 19 n'a pas d'impact sur les comptes du 31 décembre 2019. Les conséquences de cet événement majeur sur l'activité d'Aviva Investors France sont abordées dans le dernier chapitre du rapport de gestion.

3. Capital

3.1. Evolution du capital

Nous vous rappelons que les fonds propres de votre société s'élevaient, au 31 décembre 2019 à 60 409 534,54 euros.

Au regard des dispositions édictées à l'article 312-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, votre société doit pouvoir justifier à tout moment d'un niveau de fonds propres équivalent au quart du montant des frais généraux annuels de l'exercice précédent.

Lesdits frais généraux s'élevant, au titre de l'exercice 2019, à 55,4 millions d'euros, le niveau de fonds propres requis en application du dispositif réglementaire précité s'élève à 13,9 millions d'euros.

Par ailleurs, en application de la directive n° 2011/61/UE dite « AIFM », et votre société gérant des Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), tels que définis par ladite directive, Aviva Investors France doit soit avoir souscrit une police d'assurance RC couvrant différents risques prévus par ladite directive, soit disposer de fonds propres supplémentaires d'un montant suffisant pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle.

Si Aviva Investors France dispose effectivement d'une assurance RC, souscrite pour l'ensemble du Groupe, l'existence d'une franchise en cas de sinistre conduit à l'obligation pour la société de gestion de disposer de fonds propres complémentaires fixés à minima à 0,01% de l'encours des FIA gérés par la société.

Au 31 décembre 2019, ledit actif, intégrant l'éventuel effet de levier associé aux fonds considérés, s'élevait à 14,8 milliards d'euros, soit un niveau minimum de fonds propres complémentaires requis à ce titre de 1,5 millions d'euros.

Aviva Investors France procède, dans le cadre de son activité, à un suivi régulier des risques opérationnels identifiés ; au regard de ce suivi, il est proposé de retenir comme base des fonds propres complémentaires attendus par application de la Directive 2011/61/UE (Directive AIFM) le seuil minimal fixé par celle-ci, soit un montant de 1,5 millions d'euros.

Le niveau de fonds propres de la société s'établit à 28,1 millions d'euros, soit 83% au-dessus du niveau de fonds propres réglementaires requis de 15,3 millions d'euros et satisfait également, avec un surplus de 22%, aux exigences du Standard Groupe « Capital » dont le niveau de fonds propres requis à ce titre s'élève à 23 millions d'euros.

3.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L.233-7 du même Code, nous vous indiquons que le capital de votre société était détenu au 31 décembre 2019 à 95,64 % par la société Aviva France (1 166 797 actions sur un total de 1 220 000 actions constituant le capital social) et pour 4,35 % soit (53 400 actions) par la société Aviva Investors Real Estate France SA, ces titres ayant été acquis en rémunération des biens apportés à Aviva Investors France au titre de la fusion absorption par cette dernière de la société Aviva Investors Real Estate France SA.

Les autres titres sont détenus par un membre du Conseil de Surveillance en fonction à cette date (à hauteur d'une action), et, pour le surplus, respectivement pour une action chacune, par Aviva Vie et Aviva Assurances, sociétés d'assurance filiales d'Aviva France.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun des salariés d'Aviva Investors France n'est actionnaire de votre société.

Aucune opération de prise de contrôle ou de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

4. Respect des délais de paiement (suivant article L.441-6 alinéa 1 du code de commerce)

Ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, la société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

	Article D.441 I1°: Factu terme est échu	res <u>reçues</u> no	n réglées à l	la date de cl	ôture de l'exerc	ice dont le
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches	de retard de paiement				<u> </u>	. ,
Nombre de factures concernées	néant					néant
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures of Nombre des factures	exclues du (A) relatives à des c	dettes et créan	ces litigieus	es ou non co	omptabilisées	
exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0					
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

	Article D.441 I2° : Factu terme est échu	res <u>émises</u> n	on réglées à	a la date de	clôture de l'exe	rcice dont le
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Trancl	hes de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	17					
Montant total des factures concernées TTC		2 221		155 766	682 155	840 142

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		0%		0%	0%	0%
(B) Factur	res exclues du (A) relatives à d	les dettes et d	réances litig	gieuses ou r	on comptabilisé	es
Nombre des					•	
factures						
exclues	0					
Montant						
total des						
factures						
exclues TTC	0					
(C) Dálais	de paiement de référence util	icác (contract	ييما مي طفاعة	lágal - articl	o I 441-6 ou ar	ticle 443-1
du code de co		ises (contract	dei od deiai	iegai - artici	e L.441-0 00 an	IICIE L.443-1
Délais de	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					
paiement						
utilisés pour	5/1.1/					
le calcul des	Délais légaux dans les co	onditions de l'a	article L.441	-6		
retards de						
paiement						

5. Situation des mandataires sociaux

- Directoire

Pour votre parfaite information, il est rappelé que le Conseil de Surveillance de votre Société a procédé par décision du 30 novembre 2018, à la désignation de Monsieur John Dewey en qualité de membre du Directoire, cette nomination prenant effet au 1er janvier 2019.

Par ailleurs, ce même Conseil a procédé à la nomination de Messieurs John Dewey et Denis Lehman en qualité de Directeurs Généraux de votre Société, pour la durée de leurs mandats de membres du Directoire, soit jusqu'au 24 Avril 2021.

En conséquence des décisions précitées, le Directoire de votre Société était constitué au 1er janvier 2019, de 5 membres, à savoir Mesdames Inès de Dinechin et Véronique Cherret et de Messieurs John Dewey, Denis Lehman et Emmanuel Babinet.

Il est précisé que, postérieurement à la clôture de l'exercice, Madame Inès de Dinechin a quitté ses fonctions de membre et de Présidente du Directoire, Monsieur Emmanuel Babinet étant désigné, suivant décision du Conseil de Surveillance en date du 11 mars 2020, pour lui succéder en tant que Président du Directoire, ce pour la durée restant à courir de son mandat au sein du directoire. A l'issue de cette décision, votre Directoire a donc été ramené à quatre membres.

- Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de la société était constitué, au 1er janvier 2019, de 6 membres, à savoir Madame Phalla Gervais et Messieurs, Bruno de Seguins, Steven Farrall, Arthur Chabrol, Mike Craston et Patrick Dixneuf.

Au cours de l'exercice 2019, votre Conseil de Surveillance n'a enregistré aucun mouvement.

- Représentant du Comité d'Entreprise

Pour mémoire, nous vous rappelons que le Comité d'Entreprise de votre Société est représenté au sein du Conseil de Surveillance par Messieurs Mathieu Gourvès et Benjamin Verrier.

6. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes de votre société, le cabinet PWC, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016 tenue le 22 juin 2017, pour une durée de 6 exercices ; par ailleurs, Monsieur Patrice Morot a été désigné à cette occasion en remplacement de M. Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la même durée. De ce fait, aucun mandat de Commissariat aux Comptes pour votre société n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

7. Projet de répartition du bénéfice

Il vous sera proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit 32.344.621,48 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 2 360,00 euros, formant ainsi un total distribuable de 32.346.981,48 euros, de la façon suivante :

• aux actionnaires, un dividende de 26,44 € par action, soit

32.262.088,00 €

à la réserve légale,

81.435,00 €

le solde, au compte de report à nouveau

3.458,48 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 29 juin 2020.

Pour votre information, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Dividende par action (en euros)	24,00(*)	23,70(*)	21,76(*)

^(*) dividende ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques.

8. Dispositif de rémunération d'Aviva Investors France

Aviva Investors France est dotée d'un Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Surveillance de la société, lequel a notamment vocation à connaître des questions suivantes :

- Revue des politiques suivies en matière de rémunération du personnel, notamment s'agissant des « preneurs de risque » ;
- Contribution à la fixation des principes de détermination des rémunérations variables pour l'exercice écoulé, leur quantum et les modalités de versement de celles-ci ;
- Revue plus spécifique des éléments de rémunération relatifs aux membres du Directoire, aux Directeurs Généraux et aux membres des fonctions en charge du suivi des Risques au sein de la société.

A ce jour, le Comité des Rémunérations est constitué de :

- Monsieur Mike Craston, Président du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France;
- Monsieur Patrick Dixneuf, Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France;

- Monsieur Steve Farall, Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France et Directeur des Risques d'Aviva Investors;
- Madame Phalla Gervais, Membre du Conseil d'Aviva Investors France.

Ce Comité soumet l'ensemble de ses travaux au Conseil de Surveillance, lequel arrête en tant que de besoin la Politique de Rémunération ainsi que son application pour l'exercice.

Cette Politique de Rémunération s'appuie à la fois sur les principes communs à l'ensemble du Groupe Aviva et sur ceux plus spécifiques, propres à l'industrie de la gestion d'actifs, retenus par le pôle Aviva Investors.

La Politique de Rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt de ses clients.

La rémunération globale se compose des éléments principaux suivants :

- la rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante;
- le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci :
- un accord de participation et d'intéressement dont bénéficient l'ensemble des salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du Groupe Aviva en France à laquelle appartient Aviva Investors France.

Il est précisé qu'Aviva Investors France a mis en place, en sa qualité de gérant d'OPC (FIA et OPCVM, un dispositif propre à la rémunération variable des personnels « régulés », suivant une liste de collaborateurs validée annuellement par le Comité des Rémunérations.

Sont concernés par ce dispositif :

- l'ensemble des personnels constituant le premier cercle (la Direction Générale, les « preneurs de risque », les personnes exerçant une fonction de contrôle), tel que défini par l'Autorité des Marchés Financiers, sauf décision contraire du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations dès lors qu'il apparaît que le collaborateur considéré n'a pas un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou des OPC gérés;
- les personnels constituant le second cercle, tel qu'également défini par l'Autorité des Marchés Financiers, si le collaborateur considéré a un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou des OPC gérés, ou si le salaire du dit collaborateur est significatif (i.e. si son salaire se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et/ou les preneurs de risque).

Au regard de ses modes de fonctionnement interne, le choix a été fait par Aviva Investors France d'appliquer ledit dispositif à l'ensemble du personnel de la société, sans distinction de la nature des portefeuilles (et donc que lesdits portefeuilles soient ou non des OPC) sur lesquels les collaborateurs interviennent, dès lors que la rémunération variable desdits collaborateurs excède un seuil fixé annuellement par le Comité des Rémunérations.

En application de la directive 2014/91/UE, le dit dispositif a été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers, laquelle l'a agréé le 6 avril 2017.

Il est précisé que ce dispositif a été l'objet d'ajustements dans ses modalités de mise en œuvre, ajustements approuvés par le Comité des Rémunérations lors de sa réunion du 5 mars 2018.

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12.712.788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

9. Impact social et environnemental de l'activité (Article L 225-102-1 alinéa 8 du Code de commerce)

Les informations requises quant aux politiques sociales, environnementales et sociétales mises en œuvre sont précisées en Annexe 3 du présent rapport.

10. Résultat des 5 derniers exercices

	2015	2016	2017	2018	2019
I. <u>CAPITAL EN FIN</u> <u>D'EXERCICE</u>					
Capital social	17 793 700	17 793 700	17 793 700	17 793 700	18 608 050
Nombre d'actions émises	1 166 800	1 166 800	1 166 800	1 166 800	1 220 200
Nombre de certificats d'investissements émis					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires hors taxes	212 597 699	187 486 171	208 781 130	208 978 817	254 951 645
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	46 614 292	39 743 405	43 184 153	37 632 479	48 669 181
Impôts sur les bénéfices	16 171 292	15 732 322	14 733 567	11 739 864	15 445 627
Résultat après impôts, amortissements et provisions	29 373 108	24 394 410	27 740 553	25 283 157	32 344 621
Résultat distribué	24 992 856	28 003 200	27 653 160	25 389 568	32 262 088
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	26,09	20,58	24,38	22,19	27,23
Résultat après impôts, amortissements et provisions	25,17	20,91	23,77	21,67	26,51
Dividende versé à chaque titre	21,42	24,00	23,70	21,76	26,44
IV. <u>PERSONNEL</u>					
Nombre de salariés	111	119	128	142	156
Montant de la masse salariale	22 041 445	23 294 953	25 962 295	28 598 221	29 407 026
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	255 730	1 703 268	1 335 708	2 520 483	1 770 912

11. Evolution prévisible de l'activité en 2020

A l'heure où ce rapport est rédigé, le monde connait une crise sanitaire sans précédent, laquelle affecte significativement l'environnement économique actuel.

Les choix de confinement de la population réalisés par la plupart des Etats, avec l'objectif de réduire la propagation du virus et de permettre aux systèmes hospitaliers d'absorber l'affluence de patients, est lourd de conséquences pour l'activité économique à toutes les échelles, et impacte très fortement la valorisation et la rentabilité des sociétés cotées et non cotées, sans oublier les marchés immobiliers.

Le temps du confinement va maintenant devenir clé. Une course contre la montre s'engage : plus le temps passe et plus la qualité ou la capacité de rebond des économies s'affaiblit. Pour amortir ce choc, les institutions n'ont pas hésité en réagissant vite et massivement. Les banques centrales ont baissé les taux de refinancement et annoncé des programmes d'achats massifs d'actifs obligataires (750 MdEUR rien que pour la BCE). Les pouvoirs publics ont annoncé des déblocages budgétaires également massifs pour aider ou garantir les prêts des entreprises. A titre d'exemple, la France a annoncé 300 MdEUR de déficit supplémentaire et les Etats Unis 2 000Md\$. Du jamais vu... Tel est le prix initialement estimé du confinement et donc de la vie.

En tant que gestionnaire d'actifs, nous sommes persuadés que l'économie repartira après la pandémie. Nous ne faisons pas face à l'explosion d'une bulle spéculative mais à l'impact économique du confinement. La durée de l'arrêt et les mesures budgétaires mises en place joueront un rôle prépondérant dans la qualité du rebond. Nous réfléchissons déjà à demain, notre offre et l'impact de nos décisions de gestion seront différents. Nous souhaitons nous inscrire dans la dynamique d'acteurs engagés offrant des solutions tournées vers l'avenir et la préservation du capital terrestre des générations de demain.

*** * ***

Votre Directoire vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance puis à statuer sur les résolutions proposées.

Le Directoire

ANNEXE 1

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR LES OPC

I. Objet

Le présent rapport vise, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à présenter les conditions d'exercice, par Aviva Investors France, des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (Organismes de Placement Collectif) dont Aviva Investors France assure directement et effectivement la gestion financière.

II. Conditions d'exercice du droit de vote

Le dispositif opérationnel d'exercice des droits de vote d'Aviva Investors France permet d'exprimer un vote pour la totalité des sociétés, françaises et étrangères, détenues en portefeuille, sous réserve :

- d'une part de disposer en temps et en heure de l'ensemble des éléments lui permettant de procéder au dit vote ;
- d'autre part que le coût lié au vote ne soit pas trop important (notamment en cas de nécessité de recourir à un acte notarié par assemblée ou par fonds, si le dépositaire ne fournit pas de prestations de vote dans le pays...).

Il est rappelé que pour les OPC dont Aviva Investors France a délégué la gestion à une société de gestion tierce, il appartient à la société de gestion délégataire de procéder au vote pour les titres constituant le portefeuille de l'OPC, par application de sa procédure de vote.

III. Exercice du droit de vote sur l'exercice 2019

Au regard des critères précités, Aviva Investors France a exercé son droit de vote lors de 874 assemblées dont 217 pour entités françaises sur l'exercice, soit une participation en hausse par rapport à l'exercice 2018 (au titre duquel Aviva Investors France avait voté à 713 assemblées générales).

Les votes des équipes françaises sont réalisés avec le support des équipes Groupe en charge du sujet et des services fournis par ISS Governance.

ISS est une plateforme offrant la possibilité aux investisseurs de les assister dans la participation aux votes aux assemblées générales (travail de recherche fourni en amont) et dans l'automatisation des bulletins de vote, l'investisseur, donc en l'espèce Aviva Investors France restant seul responsable des décisions de vote. ISS intervient en support du process aidant à améliorer la précision et la qualité des analyses des gérants.

Grace à ce support et au recours à des outils mutualisés, les gérants ont pu exprimer leurs votes pour 98% des assemblées auxquelles Aviva Investors France était en droit de voter au cours de l'exercice 2019.

S'agissant des cas où les votes n'ont pu être exercés, ceux-ci trouvent leur cause soit du fait d'une réception trop tardive des bulletins de vote, soit du fait de difficultés techniques liées, notamment, à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Les votes ont été exprimés selon les principes définis dans le document « Politique de vote en matière de gouvernance et de responsabilité d'entreprise » disponible sur notre site internet. Sur les votes exprimés, nous n'avons pas identifié de conflits potentiels avec les principes fixés par la politique de vote en vigueur au sein d'Aviva Investors France ; n'ont pas été davantage décelées de situations de conflit d'intérêts potentiel liées à l'exercice desdits votes.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial ainsi que nos résultats de vote sont disponibles sur le site internet https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/notre-approche

*** * ***

ANNEXE 2

RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Aviva Investors France (AIF) est une société de gestion de portefeuilles, agréée pour les services d'investissement de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (mandats, OPCVM et FIA), de conseil en investissement et à titre accessoire de commercialisation d'OPC tiers.

Aviva Investors France commercialisait, au titre de l'exercice sous revue, ses produits et services essentiellement par l'intermédiaire de 2 réseaux : UFF et AVIVA (via des supports assurance-vie) ainsi que par une activité de commercialisation directe. En tout état de cause et dans le cadre ainsi défini, ses activités s'adressent par nature à une clientèle de clients professionnels au sens de la directive MIFID ; Aviva Investors France n'a pas vocation, sauf dans d'éventuels cas exceptionnels et sous réserve de la validation de son Directoire, à entrer directement en contact avec des clients non professionnels.

Dans le cadre de son activité, et conformément en cela aux dispositions du Règlement Général de l'AMF (art. 314-13 et suivants) ainsi qu'à l'article L533-12-4 du Code Monétaire et Financier, AIF est tenu de s'assurer périodiquement que les dépenses, recettes ou avantages non monétaires reçus ou consentis en liaison avec la prestation d'un service d'investissement répondent aux exigences réglementaires et garantissent que le prestataire agit en toutes circonstances « d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui sert au mieux les intérêts d'un client ».

1 Rappel du cadre juridique

En application des articles

• L533-12-4 du Code Monétaire et Financier

Les prestataires de services d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille ne doivent pas verser ou recevoir une rémunération ou une commission ou fournir ou recevoir un avantage non monétaire en liaison avec la fourniture d'un service d'investissement ou d'un service connexe à toute personne, à l'exclusion du client ou de la personne agissant pour le compte du client, à moins que le paiement ou l'avantage ait pour objet d'améliorer la qualité du service concerné au client et ne nuise pas au respect de l'obligation du prestataire d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle au mieux des intérêts du client.

Le client est clairement informé de l'existence, de la nature et du montant du paiement ou de l'avantage mentionné au premier alinéa ou, lorsque ce montant ne peut pas être établi, de son mode de calcul, d'une manière complète, exacte et compréhensible avant que le service d'investissement ou le service connexe concerné ne lui soit fourni. Le cas échéant, les prestataires autres que les sociétés de gestion de portefeuille informent également le client sur les mécanismes de transfert au client de la rémunération, de la commission et de l'avantage monétaire ou non monétaire reçus en liaison avec la fourniture du service d'investissement ou du service connexe. Les informations visées à cet alinéa peuvent être fournies sous une forme normalisée dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le paiement ou l'avantage qui permet la fourniture de services d'investissement ou qui est nécessaire à cette fourniture, tels que les droits de garde, les commissions de change et de règlement, les taxes et droits dus et les frais de procédure, et qui par nature ne peut pas occasionner de conflit avec l'obligation qui incombe aux prestataires autres que les sociétés de gestion de portefeuille d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle au mieux des intérêts de ses clients, n'est pas soumis au deuxième alinéa.

• 314-13 et suivants du Règlement Général de l'AMF, sont seules autorisées :

Le prestataire de services d'investissement qui verse ou reçoit une rémunération ou une commission, ou fournit ou reçoit un avantage non monétaire en lien avec la fourniture d'un service d'investissement ou d'un service connexe à un client, veille à ce que toutes les conditions mentionnées à l'article L. 533-12-4 du code monétaire et financier et les exigences mentionnées aux articles 314-14 à 314-17 soient respectées de manière permanente.

Ces dispositions sont explicitement rappelées dans le cadre d'une procédure générale (n° 23), d'application obligatoire et accessible (ainsi que les modifications qui y seraient portées) en permanence à l'ensemble des salariés d'Aviva Investors France dans le recueil des Procédures, laquelle procédure prévoit :

- La vérification de ces éléments préalablement à la signature de toute convention et/ou à l'établissement de toute facture;
- Une analyse des rémunérations ou avantages perçus ou versés sur l'exercice en fonction :
 - o du type de service fourni,
 - o des avantages attendus pour le client et pour l'entreprise,
 - o de l'existence ou non d'une incitation susceptible de modifier la conduite appropriée de l'entreprise d'investissement.
 - o de la relation entre Aviva Investors France et l'entité concernée par l'avantage ;
- L'établissement d'un rapport annuel, transmis au RCCI.

S'agissant du premier point, les conventions conclues sur l'exercice traduisent la prise en compte des attentes exprimées par la procédure; ces éléments sont également pris en considération lors de l'établissement de factures ponctuelles, qui ne trouveraient pas de traduction autre.

Quant à l'analyse des produits et dépenses, celle-ci a été conduite, conformément en cela à la procédure, dans le courant du semestre suivant la clôture des comptes sociaux 2019, par le Département Finance en liaison avec le Responsable du Contrôle Interne, dans la perspective de la rédaction du présent rapport. Un état récapitulatif de cette analyse est conservé par le Service Finance.

2 Information des clients sur les avantages et rémunérations perçus/ versés

En application de l'article 314-17 du RG AMF, les avantages et rémunérations perçus et versés font l'objet d'une information de nos clients.

De l'analyse du compte de résultat et de l'ensemble des factures fournisseurs relatives à l'exercice 2019, il ressort que seules :

- les rétrocessions de distribution versées à nos partenaires,
- les contributions à l'organisation d'événements commerciaux de certains de ces partenaires.
- les rétrocessions de distribution perçues dans le cadre des accords de prix de transfert signés avec l'ensemble des entités internationales du pôle de gestion Aviva Investors,

relèvent de l'article 314-17 du RG AMF

L'information de nos clients sur cette catégorie de rémunération s'effectue au moyen du présent rapport, intégré en annexe au Rapport Annuel déposé sur le site internet d'Aviva Investors France.

AIF s'engage à fournir toutes les précisions supplémentaires sur cette catégorie de rémunération à la demande du client.

3 Montants en jeu

A la lumière du compte de résultats d'Aviva Investors France en date du 31/12/19, la structure du produit d'exploitation net de rétrocession d'Aviva Investors France montre que :

- les revenus issus de la distribution d'OPC (Contribution au développement européen des ventes), s'établissent à 2,4 millions d'euros en 2019 et représentent 1% de la totalité des revenus. Cette activité de distribution correspond essentiellement sinon exclusivement à la commercialisation de la SICAV Luxembourgeoise « Aviva Investors » gérée par Aviva Investors Global Services. On notera que, conformément au RGAMF, l'intégralité des rétrocessions perçues au titre d'investissements réalisés pour les OPC gérés par Aviva Investors France donne lieu à un flux de rétrocessions aux dits OPC lequel s'élève pour l'exercice sous revue à 20 951 Keuros.
- Les taux de rétrocession appliqués se situent dans une fourchette de 20% à 35% des frais de gestion des produits gérés au sein du Groupe Aviva Investors.

- les rétrocessions de distribution versées à nos partenaires s'établissent à 121,9 millions d'euros. Ces rétrocessions sont principalement versées aux entités d'assurance vie du Groupe Aviva France en rémunération de leur activité de distribution des fonds Aviva Investors en Unité de Compte et accessoirement à d'autres partenaires externes, institutionnels ou institutions financières.

Les taux de rétrocession appliqués se situent dans une fourchette de 40% à 90% des frais de gestion perçus par AIF pour la distribution de produits par les entités du Groupe Aviva France, 20% à 55% des frais de gestion pour la distribution par d'autres partenaires externes.

Produits d'exploitation	Montant 2019 (K€)	Montant 2018 (K€)
Commissions de gestion (mandats et OPC)	248 134	202 237
Conseil en investissement	1 579	1 243
Commissions de délégation de gestion finanacière	2 191	1 907
Contribution au développement européen des ventes	2 368	2 930
Droits d'entrée	20	15
Commission de mouvement	659	648
Autres Produits	5	0
Reprise des provisions pour risques et charges	69	64
Total produit d'exploitation	255 026	209 043
Rétrocessions de distribution	-121 883	-116 534
Rétrocessions aux OPC	-20 951	-701
Rétrocessions de gestion extérieure	0	56
Total produit net de rétrocession	112 192	91 864

La contribution d'AIF à l'organisation d'événements commerciaux de certains de nos partenaires est marginale sur l'année 2019 au regard des produits de gestion puisque le montant total de ces contributions s'élève à 0 euro.

4 Amélioration de la qualité du service au client (article 314-14 du RG AMF)

Comme précédemment rappelé, le dispositif d'Aviva Investors France (procédure générale n° 23) intègre le principe selon lequel la perception d'une rémunération ou d'un avantage dans la commercialisation et la distribution indirecte d'instruments financiers s'accompagne d'une amélioration du service fourni aux clients et ne nuit pas au respect de notre obligation d'agir au mieux de leurs intérêts.

5 Difficultés d'application

Aviva Investors France n'a pas rencontré, au cours de l'exercice sous revue, de difficultés particulières dans l'application des dispositions relatives aux rémunérations et avantages.

*** * ***

ANNEXE 3

RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE GOUVERNANCE PAR AVIVA INVESTORS FRANCE

De par son appartenance au groupe Aviva, l'un des principaux assureurs français et un acteur majeur du secteur au plan mondial, Aviva Investors France est naturellement conduite à gérer les actifs qui lui sont confiés dans une optique de long terme.

Aviva Investors France, en phase avec la stratégie globale d'Aviva Investors, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier.

Consciente de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (dites ESG), Aviva Investors s'engage à prendre en compte ces différents enjeux et critères dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Aviva Investors est en effet convaincue que les entreprises ayant une démarche active pour prendre en compte ces enjeux renforcent leur efficacité sur le long terme en limitant les risques et en bénéficiant d'opportunités de croissance.

Cette démarche trouve naturellement sa traduction dans l'adhésion d'Aviva Investors aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) institués par l'Organisation des Nations Unies. Lancée en 2005, cette initiative compte aujourd'hui plus de 1 000 investisseurs institutionnels qui militent en faveur de l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement. Signataire fondateur des PRI, Aviva Investors s'engage publiquement à adopter et appliquer ces principes.

Consciente de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (dites ESG), Aviva Investors France intègre ces différents enjeux et critères dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement au quotidien et dans toutes les classes d'actifs qui lui sont confiés. Aviva Investors France est en effet convaincue que les entreprises ayant une démarche active pour prendre en compte ces enjeux renforcent leur efficacité sur le long terme en limitant les risques et en bénéficiant d'opportunités de croissance.

Aviva Investors France favorise donc les placements responsables auprès de ses clients en faisant évoluer les principaux fonds de la gamme vers des fonds ISR spécifiques, répondant aux exigences du référentiel du label ISR soutenu par les pouvoirs publics qui ciblent des sociétés vertueuses en matière de pratiques ESG.

Dans ce contexte, Aviva Investors France, en phase avec la stratégie globale du Groupe, s'inscrit dans le cadre du rapport établi par Aviva Investors quant à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport sera accessible sur demande auprès de la société de gestion, sur le site Internet d'Aviva Investors ainsi que sur le site internet d'Aviva Investors France (accessible via l'adresse www.avivainvestors.fr).

Un rapport spécifique au titre des exigences posées par l'article 173 de la loi sur la transition écologique et énergétique (dite loi TEE) sera établi par Aviva Investors France au titre de l'exercice 2019. Ce rapport sera disponible sur demande auprès de la société de gestion à compter du 30 juin 2020, ou directement accessible sur le site internet d'Aviva Investors France via l'adresse www.avivainvestors.fr.

* * *

Rapport général et Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Aviva Investors France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale **Aviva Investors France** 14, rue Roquépine 75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aviva Investors France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 15 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 15 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, le 15 juin 2020

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Sarah Kressmann-Floquet

Aviva Investors France

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale, **Aviva Investors France** 14, rue Roquépine 75008 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Aviva Investors France

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019) - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Liquidity Commitment Agreement

- Entités concernées : Aviva Investors Luxembourg, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Investors Global Services Limited
- Nature et objet : Cette lettre de liquidité a pour objet de permettre aux « sponsors de liquidité » d'assurer la liquidité du fonds « Aviva Investors Fund of Funds Afer Multi Foncier Real Estate» en souscrivant des parts de ce fonds selon les modalités prévues dans cette lettre.

En contrepartie de l'apport de liquidité au fonds, les « sponsors de liquidité » (Aviva Vie et AER) percevront une rémunération annuelle égale à 5 points de base de l'encours du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate », rémunération répartie à 50% entre les deux sponsors.

Motivations de la convention :

La conclusion de cette lettre est motivée par la nécessité d'assurer de manière continue la liquidité des parts du Fonds « Afer Multifoncier Real Estate », et, ainsi celles des EMTN (porteurs effectifs des parts du RAIF) dans lesquels le fonds AFER Multifoncier, FIVG de droit français géré par Aviva Investors France, est amené à investir dans le cadre du déploiement de sa stratégie.

Neuilly sur Seine, le 15 juin 2020

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Sarah Kressmann-Floquet



Comptes sociaux 2019 AVIVA INVESTORS FRANCE (A.I.F.)

1.Bilan	3
2. Compte de résultat	4
3. Annexes aux comptes sociaux	5
3.1 Faits majeurs de l'exercice	5
3.2 Principes et règles comptables	6
3.3 Note sur le bilan social	7
3.4 Notes sur le compte de résultat social	12
3.5 Autres informations	13
3.6 Parenactivas	13

1- Bilan au 31 décembre 2019

Actif en €	Brut	Amort. et dépréciat°	31/12/2019 net	31/12/2018 net	31/12/2017 net
		depreciat	Het	net	Het
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	642 938	556 465	86 473	13 357	0
Immobilisations corporelles					
Agencements, aménagements, installations	1 799 054	750 590	1 048 464	1 260 355	1 472 246
Matériel et mobilier de bureau	952 107	348 993	603 114	661 454	750 112
Matériel informatique	1 548 218	1 050 202	498 016	410 905	467 952
Immobilisations financières					
Prêts	0		0	0	-304
Dépots et cautionnements	413 262		413 262	397 226	391 358
Total immobilisations	5 355 579	2 706 251	2 649 329	2 743 297	3 081 363
Autres créances					
Clients	56 995 241		56 995 241		
Autres créances	3 207 632		3 207 632	45 836 633	31 911 567
Valeurs mobilières de placement	104 929 268		104 929 268	94 860 079	77 839 461
Disponibilités	1 316 167		1 316 167	74 202	65 940
Charges constatées d'avance					
Total actif circulant	166 448 309	0	166 448 309	140 770 915	109 816 968
Total général actif	171 803 888	2 706 251	169 097 638	143 514 212	112 898 331

Passif en €	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	18 608 050	17 793 700	17 793 700
Prime de fusion	3 629 383		
Réserves :			
Réserve légale	1 779 370	1 779 370	1 779 370
Autres réserves	4 045 750	4 045 750	4 045 750
Report à nouveau :	2 360	108 771	21 378
Résultat de l'exercice	32 344 621	25 283 157	27 740 553
Acompte sur dividende		0	0
Capitaux propres	60 409 535	49 010 748	51 380 751
Provisions réglementées		0	0
Provisions pour risques et charges :	3 107 441	2 723 586	2 489 713
Emprunts et établissement financiers	4 336 316	994 354	311 150
Dettes Fournisseurs	80 086 351		
Dettes fiscales et sociales	18 527 327	18 128 138	18 202 295
Groupe et associés	806 586	12 729	925 463
Autres dettes	1 824 082	72 644 657	39 588 960
Dettes	105 580 662	91 779 878	59 027 868
Total général passif	169 097 638	143 514 212	112 898 331

2- Compte de résultat au 31 décembre 2019

en €	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
1- Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	172 588 646	138 278 343	135 599 889
Impôt, taxes et versement assimilés	5 561 417	5 100 175	5 523 741
Salaires et traitement	18 206 871	17 238 485	15 309 867
Variation de primes	651 506	780 971	64 517
Charges sociales	8 455 147	8 536 648	7 302 046
Autres charges	-93	6 152	-1 601
Dotations aux amortissements et aux provisions			
· Amortissement	651 332	530 919	463 029
Provisions pour risques et charges	427 946	142 805	417 815
Total charges d'exploitation	206 542 772	170 614 498	164 679 302
Quote-part de résultat sur opérations faites en	38 052	3 559	27 300
commun			
2- Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	646	653	607
Pertes de change	28 902	9 712	237 834
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières et	206 449	80 682	179 910
pertes de changes			
Indemnisation de bourse	-4 516	13 961	102 667
Total charges financières	231 482	105 009	521 018
3- Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion courante	124	39 130	182
VCN des éléments cédés	0	0	0
Dotation aux provisions	0	0	0
Total charges exceptionnelles	124	39 130	182
4- Intéressement	657 617	737 475	695 626
5- Participation des salariés	40 552	573 667	777 373
Impôt sur les bénéfices	15 445 627	11 739 864	14 733 567
Total des charges	222 956 226	183 813 200	181 434 368
Bénéfice de l'exercice	32 344 621	25 283 157	27 740 553
Total général	255 300 848	209 096 358	209 174 921

en€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
1- Produits d'exploitation			
Autres produits			
Prestations de services	254 293 008	208 331 225	207 779 735
Reprise des provisions pour risques et charges	69 000	64 266	132 413
Autres produits d'exploitation (com.mouvement)	664 134	647 592	1 001 395
Total produits d'exploitation	255 026 142	209 043 083	208 913 543
2- Produits d'opérations faites en commun			
Quote-Part de résultats opérations faites en commun	9 130	0	0
Total Produits d'opérations faites en commun	9 130	0	0
3- Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0
Profits de change	118 111	47 300	212 606
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de	15 819	5 719	8 854
placement			
Autres produits financiers	295	254	475
Indemnisation de bourse		0	0
Total produits financiers	134 225	53 273	221 934
4- Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion courante	5	1	1 045
Reprise de provisions	131 346	0	38 398
Total produits exceptionnels	131 351	1	39 443
Total des produits	255 300 848	209 096 358	209 174 921
Total général	255 300 848	209 096 358	209 174 921

3- Annexes aux comptes sociaux

3.1. Faits majeurs de l'exercice 2019

Aviva Investors France et Aviva Investors Real Estate France SGP ont été fusionnés afin de consolider les expertises de gestion d'actifs liquides et immobilière pour compte de tiers. Cette opération est à effet rétroactif au 01/01/2019, et a été approuvé lors de l'assemblée Générale du 02/07/2019. A l'issue de l'opération, AIF a reçu l'ensemble des éléments d'actifs et pris en charge l'intégralité du passif d'AIREF SGP.

Cette fusion permettra notamment de renforcer l'alignement stratégique et tactique dans la conception, la création et la commercialisation de fonds immobiliers ou à thématique immobilière. Cette thématique faisant par ailleurs partie des axes stratégiques de développement produits d'Aviva Investors en France et en étroite collaboration avec la compagnie d'assurance.

La fusion a été placée sous le régime de faveur édicté par l'article 210 A du CGI en matière d'impôt sur les sociétés et par l'article 816 du CGI en matière de droits d'enregistrement.

La fusion ayant eu un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2019, les apports ont été évalués à leur valeur nette comptable à cette date.

A l'issue de cette opération le capital social d'Aviva Investors France a été augmenté de 814 350 euros par l'émission de 53 400 actions nouvelles de 15,25 euros de valeur nominale chacune au profit des actionnaires d'Aviva Investors Real Estate France SGP.

3.2. Principes et règles comptables

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, et aux principes suivants :

- Principe de prudence,
- Principe des couts historiques
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les principes, règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

Actifs immobilisés

Comptabilisation des immobilisations

- Acquisition

Le montant comptabilisé en compte d'immobilisations est le coût d'acquisition, notamment le prix d'achat ajouté aux frais accessoires.

Lorsque la facture est composée de plusieurs lignes, seule la partie immobilisation et frais accessoires est comptabilisée en actif immobilisé. Les autres lignes sont ventilées selon leur nature de charges (exemple maintenance).

Amortissement

La méthode d'amortissement retenue est le mode linéaire et l'amortissement est calculé mensuellement.

Cession

En cas de cession d'immobilisation, le résultat de cession est distingué en deux parties en comptabilité :

En compte de charge : valeur nette comptable En compte de produits : produits de la cession

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. D'éventuelles dépréciations sur ces titres sont déterminées par référence au cours de bourse pour les titres cotés et à la valeur vénale pour les autres.

Charge fiscale

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), instauré par la loi de finances rectificative pour 2012, s'est appliqué depuis l'exercice 2013. Il est supprimé à compter du 1/01/2019.

Selon le mécanisme jusqu'alors en vigueur, le CICE déterminé par l'entreprise est venu en déduction de l'impôt sur les sociétés dont celle-ci était redevable au titre de l'exercice concerné. Dans le cas particulier d'un GIE, il est venu en déduction de l'impôt sur les sociétés dû par ses membres associés.

Le CICE avait pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le crédit d'impôt 2018 imputé sur la liquidation de l'impôt en 2019 a permis de financer cette année en partie, des projets stratégiques pour la société.

Une large part a été utilisée pour finaliser l'équipement de l'ensemble du personnel de matériel informatique nomade, avec des accès à distance sécurisés et robustes et le déploiement d'outils collaboratifs digitaux.

Il a contribué, au sein de ces sociétés, au financement de projets et investissements et ce, pour la dernière fois, du fait de sa suppression à compter de 2019.

Avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 du 1er avril 2003, la société Aviva Investors France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Elle applique la méthode « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnait les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, de dépréciations si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Impôt

La société Aviva Investors France est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Aviva France.

Changement de méthode: Néant

Dérogations aux principes Généraux du plan comptable : Néant

Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes par le Directoire des états financiers 2019 d'Aviva Investors France, la Direction d'Aviva Investors France n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. L'infrastructure informatique et le recours au télétravail ont permis la continuité de l'activité de la société, sans difficulté majeure, dès les premiers jours du confinement généralisé décrété le 17 mars 2020.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19.

La société a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers.

3.3. <u>Présentation en pro forma du bilan et compte de résultat 2018 d'Aviva Investors France en intégrant la société AIREF SGP</u>

Actif en €	AIF	AIREF SGP	Proforma 31/12/18
Immobilisations incorporelles			
Logiciels	13 357	0	13 357
Immobilisations corporelles			
Agencements, aménagements, installations	1 260 355	0	1 260 355
Matériel et mobilier de bureau	661 454	0	661 454
Matériel informatique	410 905	0	410 905
Immobilisations financières			
Prêts	0	0	0
Dépots et cautionnements	397 226	7 526	404 753
Total immobilisations	2 743 297	7 526	2 750 824
Autres créances			
Clients			
Autres créances	45 836 633	4 408 655	50 245 288
Valeurs mobilières de placement	94 860 079	9 583 282	104 443 361
Disponibilités	74 202	5 244 578	5 318 780
Charges constatées d'avance			
Total actif circulant	140 770 915	19 236 515	160 007 430
Total général actif	143 514 212	19 244 042	162 758 253

Passif en €			
	AIF	AIREF SGP	Proforma 31/12/2018
Capital social	17 793 700	2 000 000	19 793 700
Prime de fusion			
Réserves :			
Réserve légale	1 779 370	200 000	1 979 370
Autres réserves	4 045 750	2 000 000	6 045 750
Report à nouveau :	108 771	217 083	325 854
Résultat de l'exercice	25 283 157	7 226 650	32 509 807
Acompte sur dividende			0
Capitaux propres	49 010 748	11 643 733	60 654 481
Provisions réglementées			0
Provisions pour risques et charges :	2 723 586	84 200	2 807 786
Emprunts et établissement financiers	994 354		994 354
Dettes fiscales et sociales	18 128 138	1 854 128	19 982 266
Groupe et associés	12 729		12 729
Autres dettes	72 644 657	5 661 981	78 306 637
Dettes	91 779 878	7 516 109	99 295 987
Total général passif	143 514 212	19 244 042	162 758 253

en €	AIF	AIREF SGP	Proforma 31/12/2018
1- Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	138 278 343	22 065 044	160 343 388
Impôt, taxes et versement assimilés	5 100 175	247 585	5 347 759
Salaires et traitement	17 238 485	555 188	17 793 673
Variation de primes			0
Charges sociales	9 317 618	274 272	9 591 890
Autres charges	6 152	29	6 181
Dotations aux amortissements et aux provisions			
· Amortissement	530 919		530 919
Provisions pour risques et charges	142 805	9 257	152 062
Total charges d'exploitation	170 614 498	23 151 374	193 765 872
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	3 559		3 559
2- Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	14 614	36 443	51 057
Pertes de change	9 712		9 712
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières et pertes de changes	80 682		80 682
Indemnisation de bourse			
Total charges financières	105 009	36 443	141 451
3- Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion courante	39 130		39 130
VCN des éléments cédés	0		0
Dotation aux provisions	0		0
Total charges exceptionnelles	39 130	0	39 130
4- Intéressement	737 475	25 007	762 482
5- Participation des salariés	573 667	26 564	600 230
Impôt sur les bénéfices	11 739 864	3 822 056	15 561 920
Total des charges	183 813 200	27 061 443	210 874 644
Bénéfice de l'exercice	25 283 157	7 226 650	32 509 807
Total général	209 096 358	34 288 093	243 384 451

en €	AIF	AIREF SGP	Proforma 31/12/2018
1- Produits d'exploitation			
Autres produits			
Prestations de services	208 978 817	34 287 941	243 266 758
Reprise des provisions pour risques et charges	64 266	0	64 266
Autres produits d'exploitation (com.mouvement)	0	152	152
Total produits d'exploitation	209 043 083	34 288 093	243 331 176
2- Produits d'opérations faites en commun			
Quote-Part de résultats opérations faites en commun	0		0
Total Produits d'opérations faites en commun	0	0	0
3- Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés	254		254
Profits de change	47 300	0	47 300
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de	5 719	0	5 719
placement			
Autres produits financiers	0	0	0
Indemnisation de bourse			0
Total produits financiers	53 273	0	53 273
4- Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion courante	1	0	1
Reprise de provisions	131 346		0
Total produits exceptionnels	131 347	0	1
Total des produits	209 227 704	34 288 093	243 384 451
Total général	255 300 848	34 288 093	243 384 451

3.4. Notes sur le bilan

Capitaux propres

Capital:

Au 31 décembre 2019, le capital entièrement libéré est composé de 1 220 200 actions d'une valeur nominale de 15,25€, bénéficiant des mêmes droits.

En milliers d'Eur	Nombre d'actions	Valeur (en Keur)
Position début d'exercice	1 166 800	17 793 700
Mouvements sur la période	53 400	814 350
Réserve légale	1 220 200	18 608 050

Evolution des capitaux propres :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation nette après l'affectation du résultat de l'exercice 2019, et l'opération de fusion décidée à l'Assemblée Générale du 2 Juillet 2019.

En milliers d'€	Situation nette au 1/01/2019	A.G.O	Fusion Absorption AIREF SGP	Résultat exercice 2019	Situation nette au 31/12/2019
Capital social	17 794		814		18 608
Prime de fusion			3 629		3 630
Réserve légale	1 779				1 779
Autres réserves	4 046				4 046
Repport à nouveau	109	-107			2
Résultat de l'exercice	25 283	-25 283		32 345	32 345
Situation nette	49 011	-25 390		32 345	60 410

Il a été mis en paiement un dividende de 25 390 milliers d'euros au titre du report à nouveau et du résultat 2018.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Immobilisation en milliers d'€	Montant brut au 1/01/2019	Augmentations	Cessions	Montant brut au 31/12/2019
Logiciels	524	119	0	643

Immobilisations incorporelles

Immobilisation en milliers d'€	Mode	Durée	Cumulées au 1/01/2019	Dotation	Reprise	Cumulés au 31/12/2019
Logiciels	linéaire	3 ans	510	46	0	556

Immobilisations corporelles

Immobilisation en milliers d'€	Montant brut au 1/01/2019	Augmentations	Cessions	Montant brut au 31/12/2019
Matériel informatique	1 162	386		1 548
Matériel et mobilier de bureau	917	35		952
Agencements aménagement	1 799	0		1 799
Total	3 878	421	0	4 299

Immobilisations corporelles

Immobilisation en milliers d'€	Mode	Durée	Cumulées au 1/01/2019	Dotations	Reprises	Cumulés brut au 31/12/2019
Matériel informatique	linéaire	3 et 4 ans	751	299		1 050
Matériel et Mobilier de bureau	linéaire	3 à 10 ans	255	94		349
Agencements aménagement installations	linéaire	5 à 10 ans	539	212		751
Total			1 545	605	0	2 150

Immobilisations financières

Immobilisation en milliers d'€	montant brut au 1/01/2019	Augmentations	cessions	montant brut au 31/12/2019
Prêts	0	0	0	0
Dépôts et cautionnement	397	16	0	413
Total	397	16	0	413

Actif circulant

Créances :

Les créances libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe. Les créances clients résultent essentiellement de Commissions de gestion à encaisser sur différents fonds. Les autres créances sont composées de 1 196 Keur de refacturation Groupe et 840 Keur de facturations clients

extérieurs au Groupe. Au 31/12/18 et 31/12/17 les créances clients étaient présentées en autres créances à l'actif du Bilan.

Créances en milliers d'€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances :			
Personnel et comptes rattachés	50	50	
Etat, TVA	1 122	1 122	
Groupe et associés (dont créance sur Aviva France, intégration fiscale)	0	0	
Autres comptes débiteurs :			
Produits à recevoir sur commission de gestion	56 995	56 995	
Autres créances	2 036	2 036	
Total des créances	60 203	60 203	

Disponibilités :

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement :

En 2019, le montant s'élève à 104 929 milliers d'euros. Il se compose principalement d'OPCVM Aviva Investors Monétaire. A la clôture de l'exercice, la valeur de marché est comparée au coût d'entrée. La valeur de marché de ces titres à la clôture de l'exercice s'élève à 104 654 milliers d'euros.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comptabilisées sont les suivantes :

Nature de la provision (en milliers d'€)	Montant à l'ouverture 01/01/2019	Autres mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture 31/12/2019
Provision contrôle Urssaf	69		78	-69	78
Provision charge prudhomme	226			-131	95
Engagements long terme	459	15	149		623
Engagements postérieurs à l'emploi	1 970		341		2 311
Total général	2 724	15	568	-200	3 107

Les dotations et reprises de provisions impactent le résultat d'exploitation.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Régime à cotisations définies :

La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif. Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale.

Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 383 K€.

Régime à prestations définies :

Il est constitué:

- de la couverture médicale :

Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva.

En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités qui seraient financés en partie par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs

- des indemnités de fin de carrière.

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	Total
Variation de la dette actuarielle			
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	1 016 051	1 769 315	2 785 366
- Coût des services rendus dans la période	34 002	187 910	221 912
- Intérêt sur la dette	18 445	26 379	44 824
- Cotisations employés	-	-	-
- Modification du régime	-	-	-
- Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-
- Evénements exceptionnels	-	-	-
- (Gains)/pertes actuariels -	2 029	352 254	350 225
- Prestations -	14 128	45 174 -	59 302
- Ecart de conversion	-	-	-
- Transfert des provisions de personnel	52 095	11 546	63 641
- Autres		43 147 -	43 147
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A	1 104 436	2 259 083	3 363 519
Dont régimes entièrement non financés	1 104 436	2 259 083	3 363 519
Dont régimes financés en tout ou partie			
Variation des actifs de couverture			
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ou	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées			
- Rendements des actifs			
- Ecart actuariel			
- Juste valeur des actifs de couverture à la c	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	1 104 436	2 259 083	3 363 519
- Ecarts actuariels restant à amortir (gains/pertes -	191 708	860 645 -	1 052 353
- Coût des services passés restant à amortir			
- Dette initiale restant à amortir			
- Actif non comptabilisé			
Montant comptabilisé au bilan	912 728	1 398 438	2 311 166
Juste valeur des droits à remboursement			
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouver	rture		
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôte	ure		
- Précisions sur les droits à remboursement			
Charge de l'exercice			
- Coût des services rendus de la période	34 002	187 910	221 000
- Coût financier (effet de la désactualisation)	18 445	26 379	44 000
- Prestations	-		-
- Rendement attendu des actifs de régime	-		_
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	7 243	37 329	44 000
- Amortissement du coût des services passés	-		_
- Amortissement de la dette initiale non constatée	-		-
			_
	-		
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la - Plafonnements d'actifs	-		_
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la - Plafonnements d'actifs	- - -		- -
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la	- - -	- 43 147 -	- - 43 000
 Profit ou perte résultant de la réduction ou de la Plafonnements d'actifs Evénements exceptionnels Autres 	- - - - - 59 690	43 147 - 208 471	
 Profit ou perte résultant de la réduction ou de la Plafonnements d'actifs Evénements exceptionnels Autres Coût total de la période		208 471	268 000
 Profit ou perte résultant de la réduction ou de la Plafonnements d'actifs Evénements exceptionnels Autres Coût total de la période Justification de la différence entre la valeur de 	bilan à l'ouve	208 471 rture et à la clôtu	268 000 ure (recomma
 Profit ou perte résultant de la réduction ou de la Plafonnements d'actifs Evénements exceptionnels Autres Coût total de la période Justification de la différence entre la valeur de Valeur de bilan à l'ouverture 	bilan à l'ouve 815 071	208 471 rture et à la clôtu 1 223 595	268 000 ure (recomma 2 038 666
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la Plafonnements d'actifs - Evénements exceptionnels - Autres Coût total de la période Justification de la différence entre la valeur de Valeur de bilan à l'ouverture Prestations -	bilan à l'ouve 815 071 14 128	208 471 rture et à la clôtu 1 223 595 45 174 -	268 000 ire (recomma 2 038 666 59 302
 Profit ou perte résultant de la réduction ou de la Plafonnements d'actifs Evénements exceptionnels Autres Coût total de la période Justification de la différence entre la valeur de Valeur de bilan à l'ouverture 	bilan à l'ouve 815 071	208 471 rture et à la clôtu 1 223 595	268 000 ure (recomma 2 038 666

Hypothèses actuarielles :	Mutuelle	IFC/IDR
- Taux d'actualisation retenus régime	0,50%	0,30%
- Taux d'inflation retenus régime	2%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime		
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005	INSEE F 2008-2010
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3%	
- Taux d'augmentation des rentes retenu		
- Age de départ en retraite	63 ans (non cadres)	64 ans (cadres)
- Taux de sortie	,	*
* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie	professionnelle	

Engagements Long Terme

Intitulé	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Médaille du travail	85 043	70 200	14 843
Jours anniversaires	538 694	419 556	119 138
Total	623 737	489 756	133 981

Autres dettes

Dettes en milliers d'€	Montant brut 31/12/2019	Montant brut 31/12/2018	Montant brut 31/12/2017
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	4 336	994	311
Dettes fournisseurs	80 086		
Dettes fiscales et sociales	18 528	18 128	18 202
Personnel et comptes rattachés	10 787	10 578	9 694
Dettes sociales	4 253	3 790	4 187
Etat et TVA collectée	411	128	529
Autres impôts et taxes et assimilés	3 077	3 632	3 793
Groupe et associés	806	13	925
Dette d'intégration fiscale Aviva Participation	796	0	925
Autres	10	13	0
Autres dettes	1 824	72 645	39 589
Charges à payer sur commissions de gestion financière		59 724	30 916
Charges à payer sur autres frais d'exploitation	1 824	12 921	8 673
Total des dettes	105 580	91 780	59 028

Toutes les dettes ont des échéances à moins d'un an.

Les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe. Au 31/12/18 et 31/12/17, les dettes fournisseurs étaient classées en autres dettes au passif.

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées de provisions pour rétrocessions de commissions. Ces provisions étaient enregistrées au 31/12/18 et au 31/12/17 en charges à payer sur commissions de gestion financière et en charge à payer sur autres frais d'exploitation pour un montant de 72 645Keur en 2018 et 39 589Keur en 2017.

Toutes les dettes ont des échéances à moins d'un an.

Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation			
Commissions de gestion SICAV-FCP	239 497	194 144	191 694
Commissions FCT (dette illiquide)	2 864	2 517	1 135
Délégation tiers	2 192	1 907	1 496
Contribution développt ventes	2 368	2 930	6 192
Commission de mouvement	659	648	1 001
Rémunération des comptes sous mandats	7 352	6 819	7 232
Droits d'entrée	20	15	31
Autres produits de gestion courante	5		
Reprise de provision pour risque et charge	69		
Total chiffre d'affaires	255 026	208 979	208 781
Autres produits:Sous-location GIE AF	9	0	0
Produits financiers			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	16	6	9
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0
Indemnisation de bourse	0	0	0
Profits de change	118	47	213
Total produits financiers	134	53	222
Total des produits d'exploitation et financiers	255 169	209 032	209 003

Achats et charges externes

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Rétrocessions SICAV-FCP	142 834	117 179	115 829
Frais sur les OPCVM	10 767	9 237	8 936
Autres achats et charges externes	18 988	11 862	10 835
Total autres charges	29 755	21 099	19 771
Achats et charges externes	172 589	138 278	135 600

Résultat courant

Le résultat courant est le solde net des produits financiers et des produits d'exploitation d'une part, des charges d'exploitation, des charges financières, et quote-part de résultat d'opérations faites en commun d'autre part.

	En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Brut		48 483	38 373	43 908
Impôt		-10 172	-11 740	-14 733
Net		38 311	26 633	29 175

Résultat exceptionnel

	En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Brut		131	-39	39
Impôt		0	0	0
Net		131	-39	39

Résultat net

En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Résultat brut	48 488	38 334	43 947
Participation, intéressement	-698	-1 311	-1 473
Impôt	-15 446	-11 740	-14 734
Résultat net	32 344	25 283	27 741

Opérations faites en commun

En tant que membre du GIE Aviva France, Aviva Investors France a l'obligation de comptabiliser en résultat sa quote-part lui incombant dans la répartition du résultat du Gie Aviva France qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire (Art 5 du règlement intérieur du Gie Aviva France).

En 2019, la quote-part d'Aviva Investors France dans le bénéfice comptable du GIE Aviva France s'élève à 28 922 euros.

Impôt sur les bénéfices

Le montant dû par Aviva Investors France à Aviva France au titre de son imposition individuelle pour 2019, après affectation d'une provision pour CIR 2019 d'un montant total de 1 millions d'euros est de 15.4 millions d'euros. Le montant réel du CIR établit au cours du mois de mai 2020 est de 1,6 m d'euros.

Conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt dont serait redevable Aviva Investors France si elle n'était pas intégrée fiscalement.

3.5. Autres informations

Consolidation

Le groupe Aviva France qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société établit des comptes consolidés dans lesquels Aviva Investors France est intégrée globalement.

Effectif moyen

L'effectif moyen directement rémunéré par la société au cours de l'exercice 2019 est de 156 personnes, contre 142 personnes en 2018.

3.6. Perspectives de l'activité 2020

2020 sera une année sans précédent tant sur les marchés financiers que sur le rôle des compagnies d'assurance et des gestionnaires d'actifs dans la sortie de crise du Covid-19.

En tant que Groupe engagé, Aviva Investors collabore étroitement avec les autres entités du Groupe et ses partenaires externes pour jouer un rôle dans la crise.

De par ses expertises sur les marchés listés, sur les marchés immobiliers et dans le financement direct de sociétés non listés, d'infrastructures et d'actifs immobiliers, Aviva Investors pourra jouer un rôle tant dans le financement de l'économie que dans la mise à disposition de solutions d'investissement engagées pour les épargnants.

Rapport du Conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2019, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, en particulier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'affectation du résultat de l'exercice.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que celle du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan: 169.097.638 euros

Chiffre d'affaires : 254.957.142 euros

Résultat de l'exercice : 32.344.621 euros

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Directoire nous a informé périodiquement et régulièrement au cours de l'exercice écoulé de la gestion des affaires sociales. Il nous a fourni les informations et rapports sur la marche de la société et nous a présentés, en temps utile, le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2019. En outre, le Directoire nous a remis son rapport annuel.

Ce rapport du Directoire ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2019 n'appellent, de notre part, aucune observation.

Le Conseil de Surveillance approuve les propositions faites à titre ordinaire par le Directoire et vous invite à les accepter. En conséquence, nous vous proposons d'émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises à titre ordinaire.

Enfin, nous nous associons au Directoire pour remercier les collaborateurs d'Aviva Investors France pour leur contribution efficace au développement de la société, mais également pour l'énergie qu'ils ont su déployer tout au long de l'exercice pour favoriser celui d'Aviva Investors, au cours de l'exercice 2019.

Le Conseil de Surveillance

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2019, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, en particulier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'affectation du résultat de l'exercice.

Conformément à l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons le **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.**

1. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions légales, nous vous précisons à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, lesquelles ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes de la société, il existe une convention réglementée dite « liquidity commitment agrement conclue en date du 18 mai 2018 entre Aviva Investors Luxembourg et Aviva Investors France, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Investors Global Services Limited, approuvée en réunion du Conseil de Surveillance en date du 4 mai 2019.

Cette lettre de liquidité a pour objet de permettre aux « sponsors de liquidité » d'assurer la liquidité du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate » en souscrivant des parts de ce fonds selon les modalités prévues dans cette lettre.)

En contrepartie de l'apport de liquidité au fonds, les « sponsors de liquidité » (Aviva Vie et AER) percevront une rémunération annuelle égale à 5 points de base de l'encours du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate ».

50% de cette rémunération est versée à chaque sponsor par ce fonds.

Il est précisé que, au regard de l'évolution de l'activité du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate », cette lettre de liquidité n'a jamais été activée.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans quelque société que ce soit par chacun des mandataires sociaux de la Société.

ANNEXE 1

LISTE DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS DES ENTITES DE DROIT FRANÇAIS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Mike CRASTON

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE	
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris		Président du Conseil de Surveillance	-	

Patrick DIXNEUF

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur directeur général	
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil d'administration	
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil d'administration	renouvelé par : 1. AGA le 18-06-2018 2. Conseil le 13-04-2018 (par anticipation)
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil d'administration	
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil d'administration	1 & 2. : désigné le 13- 04-2018 1. ratifié par AGA le 18- 06-2018
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	administrateur président du conseil d'administration	1.renouvelé par AGO du 24-05-2018
		membre du Comité de l'Audit et des Risques et du comité des Nominations et des Rémunérations	
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	administrateur	
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice- président du conseil de surveillance	
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	

Patrick Dixneuf exerce aussi des fonctions de gérance d'une SCI familiale

Pierre-Arthur CHABROL

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur directeur général	
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur directeur général	
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE (ex NEWCO 2) 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur directeur général	1 2. nommé le 24-06-2019
AVIVA DEVELOPPEMENT VIE (ex NEWCO 3) 834 141 517 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	société anonyme	administrateur	fin de mandat suite à fusion-absorption le 04-11-2019
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	
NEWCO 6 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	nommé le 18-12-2019 (date d'immatriculation de la société)

Projet validé par A. Chabrol le 24-01-2020 et complété le 14-02-2020 de la mention pour Newco 6 : date d'immatriculation de la société

Steve FARRALL

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	

Phalla GERVAIS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur membre 2. du Comité d'Audit 3. du Comité des Risques 4. du Comité des Nominations 5. du Comité des Rémunérations	1 : 2 : 3 : 4 : nommée le 21-02-2019 5 : nommée le 21-02-2019
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil	1 2. nommée le 28-06-2019
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil	1 2. nommée le 24-06-2019
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil	1 2. nommée le 24-06-2019
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil directeur général	1 2. nommée le 24-06-2019 3. fin de mandat le 24-06-2019
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance	
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	
AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	

Bruno de SEGUINS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur directeur général délégué	
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 Nanterre	société anonyme	administrateur	nommé le 24-06-2019
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil d'administration	
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	
AVIVA SOLUTIONS 499 568 665 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président	
MAMANN INVEST 830 010 526 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	nommé le 07-11-2019
S.A.C.A.F- Société d'Administration et de Courtage d'Assurances Françaises – Gestion de Patrimoine et Conseils financiers 998 125 405 RCS Paris	société par actions simplifiée	président	nommé le 07-11-2019
GROUPE ASTORIA 741 461 831 RCS Paris	société par actions simplifiée	membre du conseil de surveillance	nommé par AGE le 27-11-2019
AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	administrateur	
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	renouvelé à compter du 13-06-2019

Validé par BdS le 12-02-2020 / complété le 14-02-2020 (mandat Groupe Astoria)

Inès de DINECHIN

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Présidente du Directoire	fin de mandat suite à démission le 11/03/2020
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	fin de mandat suite à fusion-absorption le 04-11-2019
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE 434 129 649 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	fin de mandat suite à démission le 11/03/2020

Emmanuel BABINET

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Directoire	Nommé le 11/03/2020

Denis LEHMAN

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Directeur des Investissements	-
AVIVA CONVERTIBLES 403 566 623 00027 R.C.S. Paris	SICAV	Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général	-
AVIVA EUROPE 328 677 943 R.C.S. PARIS	SICAV	 Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général 	-
AFER SFER 400 680 245 R.C.S. PARIS	SICAV	 Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général 	-
AVIVA OBLIG INTERNATIONAL 317 469 542 R.C.S. PARIS	SICAV	 7. Administrateur 8. Président du Conseil d'Administration 9. Directeur Général 	-
AVIVA OBLIREA 308 378 751 R.C.S. PARIS	SICAV	 Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général 	-
AVIVA PATRIMOINE 343 163 614 R.C.S. PARIS	SICAV	 Administrateur Président du Conseil d'Administration Directeur Général 	-
AVIVA RENDEMENT EUROPE 328 677 950 R.C.S. PARIS	SICAV	Administrateur	-
AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219	Société anonyme	Administrateur	-

Véronique CHERRET

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	-

John DEWEY

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Directeur Général Membre du Directoire	



DIRECTION DES RISQUES

RAPPORT 2019



De : Guillaume de LAFARGE

Le 14 mai 2020

1. Dispositif et Profil de risques 2019

1.1. Gouvernance

Les différents Comités Risques Opérationnels, Conformité, Risques d'investissements et Comité Supervision des Risques ont été tenus conformément à leurs Termes de Référence.

Pour mémoire, le Comité de Supervision des risques est rattaché au Conseil de Surveillance. Ce Comité assiste le Conseil dans la conduite de ses missions en lui apportant une vision complète des problématiques rencontrées et, de ce fait, plus de confort dans le pilotage de la maîtrise des risques. Ce comité se tient a-minima trimestriellement. Le Comité de Supervision des Risques s'ajoute aux Comités plus opérationnels qui permettent au Directoire de piloter les niveaux de risques, et leurs évolutions.

1.2. Plan de contrôle – Conformité et Contrôle Interne

En 2019, 56 rapports de contrôles ont été réalisés contre 73 prévus (68 en 2018). 33 recommandations d'amélioration ont été émises et acceptées par les différentes lignes métiers. 21 ont été mises en œuvre et 12 sont en cours de déploiement. La non-réalisation de l'ensemble du plan de contrôle par l'équipe Conformité et Contrôle interne s'explique principalement par des problématiques de ressources au cours de l'année 2019 (1 mobilité, 2 congés maternités et 1 congés paternité ; 1,2 ETP sur l'ensemble de l'année). Néanmoins sur les 17 contrôles non effectués par l'équipe Conformité et Contrôle interne, 9 ont été couverts par la 3ème ligne et 8 ne présentaient pas un risque matériel ayant déjà fait l'objet d'une revue au cours de l'année 2019.

1.3. <u>Dispositif « ORCM » de suivi de cartographie et suivi des risques</u>

L'année 2019 a été celle de l'appropriation du dispositif ORCM / iCARE par la première ligne (test des contrôles, remontée des « issues », évaluation des risques). Afin d'amplifier cette appropriation il a été décidé à la fin de l'année 2019 de :

- Nommer des « iCARE's Champions » afin de renforcer la bonne utilisation de l'outil au sein de chaque département.
- Fixer des objectifs de risques à l'ensemble des salariés.
- Mettre en place des KPI's afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs.

L'intégration de la cartographie des risques/contrôles de l'activité immobilière dans la cartographie d'AIF a démarré fin 2019 et doit être terminé au cours du premier semestre 2020.

A fin 2019, 5 risques étaient considérés « hors tolérance » avec des actions de remédiations en cours.

1.4. Incidents opérationnels

En 2019, 67 incidents opérationnels ont été détectés contre 62 en 2018. 2 incidents ont nécessité une indemnisation pour un montant total de 7,6K€ (contre 14K€ en 2018).

1.5. <u>Evolutions Règlementaires</u>

L'équipe Conformité et Contrôle Interne est en charge du suivi des évolutions règlementaires, des doctrines et sanctions publiées par l'AMF et les autres instances de place. Le RCCI anime un Comité qui permet d'en informer la Direction et les différents responsables opérationnels, de s'assurer que des groupes de travail et responsables de chantier soient désignés, et enfin que les travaux de mise en conformité soient réalisés dans les délais.

Au cours de l'exercice écoulé le cadre règlementaire a principalement été marqué par l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur les fonds monétaires (MMFR) ainsi que plusieurs autres évolutions notables impactant les activités d'Al France telles que la loi PACTE ou certains aspects du règlement Benchmark et d'EMIR Refit.

1.6. Contrôle des Risques d'Investissement

Les améliorations du dispositif d'encadrement des risques, planifiées pour 2019, ont été mises en œuvre, elles concernaient principalement les thématiques suivantes :

- Suivi de la liquidité des portefeuilles ;
- Dispositif de Stress tests hypothétiques ;
- Revue du cadre de la validation de modèle
- Suivi des portefeuilles en termes de risques et performance

Le contrôle de deuxième niveau sur l'activité de dettes privées a été mis en œuvre et a été repris sur l'activité immobilière suite à la fusion entre AIF et AIREF SGP.

Aucun dépassement de limite n'a conduit à couper des positions, mais plutôt à surveiller l'évolution des profils de risque et donc ajuster les décisions de gestion.

1.7. Contrôle Périodique / Audit Interne

Le plan de contrôle périodique (3ème niveau de contrôle mis en place par Aviva Investors France) vise à couvrir l'ensemble des fonctions et processus clés sur une base triennale.

2019 correspond à la dernière année du cycle. 8 missions de contrôle périodique ont été réalisées. Ce plan a été complété de 11 missions d'audit interne (Audit Groupe Aviva). Au total 20 recommandations d'amélioration ont été émises par le contrôle périodique, dont 4 correspondantes à des risques potentiellement élevés.

Il est à noter que le Contrôle Périodique sera intégré à l'Audit Interne du Groupe Aviva en Janvier 2020 pour optimiser la fonction de 3ème niveau de contrôle. L'équipe sera placée sous l'autorité du présent responsable du contrôle périodique.

1.8. Ressources

A fin 2019, l'équipe Contrôle Interne et Conformité était constituée de 9 personnes, RCCI compris. Il est néanmoins à noter que les missions du service ont été impactées par une mobilité interne, 2 congés maternités et un congés paternité au cours de cette année.

Sur 2019, une personne dédiée à l'activité immobilière a été intégrée à l'équipe suite à la fusion entre AIF et AIREF SGP.

A fin 2019, l'équipe de Contrôle des Risques d'Investissement était constituée de 4 personnes.

Le responsable du Contrôle Périodique réalise ses propres missions ; il peut s'appuyer sur l'Audit Interne du Groupe et/ou des consultants spécialisés externes.

Les effectifs affectés aux contrôles indépendants des opérationnels restent donc en adéquation avec les bonnes pratiques, à savoir environ 10% des effectifs totaux.

3. Evolutions du périmètre

Au cours de l'exercice Al France :

- A mis en place toutes les mesures préventives lui permettant de faire face à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (« Brexit ») notamment de préparer un scenario de sortie sans accord.
- A obtenu dans le cadre de la fusion entre AIF et AIREF SGP auprès de l'AMF l'agrément lui permettant de procéder aux activités suivantes :
 - o La sélection d'actifs immobiliers, définis à l'article L 214-36 du Code monétaire et financier ;
 - o Le conseil en investissement immobilier.

* * *

ANNEXE 3

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2020

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-86 du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les opérations visées dans ce rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit 32.344.621,48 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 2.360 euros, formant ainsi un total distribuable de 32.346.981,48 euros, de la façon suivante :

aux actionnaires, un dividende de 26,44 € par action, soit
 32.262.088,00 €

à la réserve légale,
 81.435,00 €

le solde, au compte de report à nouveau
 3.458,48 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 29 juin 2020.

Pour votre information, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Dividende par action (en euros)	24,00 (*)	23,70 (*)	21,76 (*)

(*) dividende ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procèsverbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires notamment de publicité, de dépôt et autres.

* * *